

Le marché s'ouvre aux pommes, raisin et prunes moldaves

La Moldavie pourra exporter à droit nul dans l'UE jusqu'à 40.000 tonnes de pommes fraîches, 10.000 tonnes de raisin de table frais et 10.000 tonnes de prunes fraîches, grâce à une proposition soutenue le 17 décembre par les eurodéputés. Ces derniers ont approuvé la concession par 551 voix pour, 67 voix contre et 23 abstentions. La plupart de ces importations devraient arriver sur le marché de la Roumanie.

« Cette mesure devrait compenser les pertes que les producteurs moldaves ont subies à la suite de l'interdiction imposée sur les importations de produits moldaves par la Russie en réponse au rapprochement des relations économiques et politiques entre l'UE et la Moldavie. Cette mesure nuit à l'économie moldave car la Russie représente son deuxième partenaire commercial (après l'UE) et le secteur de l'horticulture emploie environ 10 % de la population active », explique un communiqué de presse du Parlement européen.

« Des conséquences limitées

« L'importance du règlement adopté aujourd'hui va au-delà des quantités de pommes, raisin et prunes. Il s'agit d'un geste de solidarité face à la dureté de la situation : c'est une bouffée d'air frais pour un secteur d'une importance capitale pour l'économie moldave, qui est touchée par cet embargo russe irrationnel, tout comme l'UE », a rapporté le rapporteur Sorin Moisa (S&D, RO), après le vote, dans le communiqué de presse.

Le volume des contingents tarifaires à droit nul pour les trois produits concernés est très limité comparé à la production de l'UE (0,4 % de la production européenne de pommes, 0,7 % pour les prunes et 0,6 % pour le raisin de table). D'autant plus que l'ensemble des importations de la Moldavie dans l'UE en 2013 ont représenté 0,1% du total des importations sur le marché européen

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/22/12/2014>